

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2012

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 25

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« en date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.